

PV du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC
Séance du mercredi 17 mars 2021 à 20 h 30

La séance a été ouverte à 20h38 sous la présidence du maire André ANDRZEJEWSKI.

Membres présents: ANDRZEJEWSKI André, BEAUJEAN Isabelle, BARGUES Nicolas, GISCARD Maxime, JOURDANA Marion, LAPERRIERE Alexandre (arrivé à 21h33), LESCALE Cyril (arrivé à 20h47), LOBRY Alain, MOLINIÉ Francis, RODRIGUEZ Grégory, VIBIEN Michel.

Absents à l'ouverture de la séance : LESCALE Cyril (arrivé à 20h47), LAPERRIERE Alexandre (arrivé à 21h33)

À l'ouverture de la séance, 9 membres du Conseil étaient présents : le quorum est atteint. Compte tenu de la promulgation de la loi n° 2020 – 1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, le quorum n'est plus de la moitié mais du tiers de l'effectif, jusqu'au terme d'application de la loi, prorogée une nouvelle fois le 9 février 2021, jusqu'au 1^{er} juin 2021. La séance s'est déroulée en présence de la secrétaire de mairie.

Date de convocation : 11 mars 2021

Secrétaire de séance : BEAUJEAN Isabelle a été cooptée à l'unanimité des présents à l'ouverture de la séance.

Ordre du jour :

L'ordre du jour, tel que diffusé avec la convocation, le 11 mars 2021, a été détaillé et accepté sans réserve par les membres présents. Les points, à évoquer au titre 4, questions diverses ont été listés à savoir le rappel d'informations concernant :

- le CCID du 16 mars 2021,
- le CC CAUVALDOR du 22 mars 2021
- le fonds de soutien CAUVALDOR au petit patrimoine
- la mise en œuvre de panneaux d'affichage dans les hameaux
- l'examen d'un projet d'aménagement de la place du cimetière
- Ciné Belle Étoile

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 24 février 2021 :

Le maire a rappelé succinctement le contenu du projet de procès-verbal de réunion du Conseil Municipal du 24 février 2021, qui a été diffusé avec la convocation par voie dématérialisée. Le projet de PV a fait l'objet d'un affichage conformément au CGCT.

VIBIEN Michel a demandé que la dernière phrase du PV mentionne qu'« une réunion a été convenue, le 4 mars 2021, 8h30 à la mairie » en lieu et place du texte initial. Tel que modifié le PV a été approuvé à l'unanimité des présents : 9 voix. Il sera paraphé dans sa version finale lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Arrivée de LESCALE Cyril : 20h47.

2. Compte administratif et compte de gestion 2020, Commune et Assainissement

Le Maire a soumis aux membres du conseil, les montants réalisés sur 2020 concernant les dépenses et les recettes du budget communal.

Il a présenté aux membres du conseil, les résultats du compte administratif 2020 de la commune qui se résument comme suit :

Section de fonctionnement	
montant des dépenses	141 442.34 €
montant des recettes	177 812.86 €
résultat de l'exercice	35 970.52 €
résultat antérieur reporté -excédent-	109 151.57 €
résultat cumulé	145 122.09 €
Section d'Investissement	
montant des dépenses	25 461.60 €
montant des recettes	37 085.89 €
résultat de l'exercice	11 624.29 €
résultat antérieur reporté -excédent-	- 27 705.21 €
résultat cumulé	- 16 080.92 €
restes à réaliser	0.00 €
dépenses	
recettes	
besoin de financement de la section d'investissement	
rappel du solde d'exécution cumulé	16 080.92 €
rappel du solde des restes à réaliser	0.00 €
besoin de financement total	16 080.92 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le maire ANDRZEJEWSKI André, se retire au moment du vote.

MOLINIÉ Francis, premier adjoint désigné président de la séance, demande à l'assemblée de procéder au vote.

Le compte de gestion communal établi par le trésorier municipal est adopté à l'unanimité ainsi que le compte administratif dressé par le Maire.

Il est ensuite procédé à la présentation des résultats du Compte administratif 2020 Assainissement qui se résument ainsi :

Section d'exploitation	
montant des dépenses	27 270.00 €
montant des recettes	24 532.31 €
résultat de l'exercice	- 2 737.69 €
résultat antérieur reporté -déficit-	46 263,80 €
résultat cumulé	43 526.11 €
Section d'Investissement	
montant des dépenses	7 949,88 €
montant des recettes	15 559,00 €
résultat de l'exercice	7 609.02 €
résultat antérieur reporté -excédent-	7 609,02 €
résultat cumulé	15 218,24 €
restes à réaliser	
dépenses	7 100.00 €
recettes	0,00 €
besoin de financement de la section d'investissement	0.00 €

Le maire s'étant à nouveau retiré, il a été procédé au vote du Compte de gestion assainissement sous la présidence de MOLINIÉ Francis puis du compte administratif Assainissement qui ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

3. Affectation des résultats

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif de la commune 2020. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de	145 122.09 €
Que la section d'investissement présente :	
un solde d'exécution négatif de	16 080.92 €
Un solde des restes à réaliser de	0.00 €
Décide d'affecter au budget 2021 :	
En section d'investissement au compte 1068	16 080.92 €
De reporter à la section de fonctionnement au compte 002	129 041.17 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de	43 526.11 €
Que la section investissement présente	
un solde d'exécution positif de	15 218.24 €
Un solde des restes à réaliser de	7 100.00 €
Décide d'affecter au budget 2021 :	
Le report à la section d'investissement au compte 1068	0.00 €
De reporter à la section de fonctionnement au compte 002	43 526.11 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Acquisition de terrains

Un propriétaire souhaite vendre des terrains à Mathieu, dans et hors du périmètre de la ZAD définie en février 2020. La commune propose de procéder au rachat de la totalité des parcelles disponibles, très morcelées, d'une contenance d'environ 7 ha pour certaines exploitées en pacage, beaucoup non exploitées en taillis. La commune souhaite proposer une juste rémunération de ces parcelles. Le plan de situation des parcelles sera communiqué aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne mandat au maire de procéder à l'achat de ces parcelles. Résultat du vote : abstention VIBIEN Michel, Contre LESCALE Cyril.

5. Questions diverses :

5.1 CCID

La synthèse de la première réunion de la commission communale des impôts directs du 16 mars 2021 a été faite par le maire.

5.2 Conseil Communautaire de Souillac du 8 mars 2021 assuré par le maire

Outre l'approbation des PV du CC du 14 décembre 2020 et du CC du 25 janvier 2021, 82 des 94 points d'ordre du jour concernaient le vote des budgets annexes des différentes entités dont CAUVALDOR détient la compétence. Il a également été fait état de l'attribution des marchés de travaux programme de voirie 2021 ainsi que l'attribution de subventions d'entretien de couverture au Château des doyens à Carennac. Les tarifs 2021 de la Régie Pays d'Art et d'Histoire ont été arrêtés. Les documents préparatoires sont disponibles sur demande.

5.3 Fonds de soutien au petit patrimoine

La commune a été informée par CAUVALDOR de la prorogation au 30 avril 2021 de la fourniture des dossiers de demande de subvention pour aménagement du petit patrimoine municipal.

L'objectif serait de prendre contact avec la chargée de mission patrimoine de CAUVALDOR et trouver avec elle, les termes les plus adéquats du choix des éléments de patrimoine susceptible de recueillir une subvention, les modalités de rédaction du dossier de demande de fonds, etc.

JOURDANA Marion et VIBIEN Michel vont assurer le suivi de la candidature de la commune.

5.4 Ciné Belle Étoile

JOURDANA Marion a confirmé avoir transmis le dossier de candidature de la commune à CAUVALDOR.

5.5 Panneaux informatifs municipaux

L'étude réalisée par GISCARD Maxime ayant été diffusée, l'opportunité et le nombre de panneaux ont été discutés. 2 devis ont été présentés. La commande sera attribuée au mieux disant.

5.6 Application Intramuros

Après analyse approfondie par le maire des retours d'expérience de municipalités ayant adopté de telles applications, le retour plus que positif en termes de fréquentation de ces applications incite à la mettre en œuvre dans la commune d'autant qu'elle est gratuite.

5.7 Projet place du cimetière

Suite au projet soumis le 23 février 2021 VIBIEN Michel, il a été discuté de la sécurisation des rassemblements commémoratifs au monument aux morts, la sécurisation de l'accès au cimetière et la qualité du revêtement de la surface de la place. Il a été convenu qu'il n'y a pas lieu de procéder au déplacement du monument dont l'implantation reste simplement à pérenniser. Le projet fera l'objet d'un point de l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

5.8 calendrier

Prochaines réunions

– Comité consultatif communal Finances : vendredi 25 mars 2021 à 20 h : élaboration du budget primitif 2021

– conseil municipal : lundi 29 mars 2021 à 20h30 ; OJ : vote du budget primitif

Fin de séance : 23h10

Vu par Nous, André ANDRZEJEWSKI, Maire de la Commune de Padirac, pour être affiché le 22 mars 2021, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.